

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00025

Numéro SIREN : 529 413 650

Nom ou dénomination : 2 NM PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 7994

# Greffe du tribunal de commerce de CAEN



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 12/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/7994

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique  
Reconstitution de l'actif net

### Déposant :

Nom/dénomination : 2 NM PROPETE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 529 413 650

N° gestion : 2011 B 00025



**2 NM PROPLETE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 42 000 euros  
Siège social : 16 rue de la Résistance  
14400 BAYEUX  
529 413 650 RCS CAEN

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 14 JUIN 2019**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 85 191,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	85 191,55 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « prime d'émission »	133 000,00 euros
Pour former la somme de	218 191,55 euros
Absorption des pertes antérieures	-142 302,03 euros
Solde	75 889,52 euros
A la réserve légale	-3 800,00 euros
Solde	72 089,52 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	25 000,00 euros
Le solde	47 089,52 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 47 239,89 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement ce jour.

Conformément à la loi, le représentant légal de l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

**Certifié conforme  
La Gérance**

